

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2010022

Signataire : ED

OBJET : Adhésion de la Ville d'Aubervilliers à l'association de préfiguration du projet de la Région Ile-de-France pour la création d'un portail Internet commun de dématérialisation des marchés publics - Constitution de l'association de préfiguration. Approbation des statuts de l'association et désignation des représentants d'Aubervilliers à l'assemblée générale de l'association.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier son article L2122-21,

VU le Code des marchés publics, et notamment son article 56 ;

VU la délibération du conseil régional d'Ile-de-France du 27 novembre 2009 approuvant la création d'une association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France, et l'adhésion de la région à cette association ;

VU les statuts de l'association ;

Considérant le projet de la Région d'Ile-de-France de créer un dispositif commun (portail Internet) pour les marchés publics des collectivités franciliennes (Villes, Département, EPCI) ;

Considérant la volonté d'instituer une structure opérationnelle, sous la forme associative, chargée de porter le projet jusqu'à sa réalisation ;

Considérant que cette association de préfiguration pourra être constituée dès que les collectivités et établissements intéressés auront délibéré ;

Considérant que le conseil régional d'Ile-de-France du 27 novembre 2009 a approuvé la création d'une association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France, et l'adhésion de la région à cette association ;

Considérant le souhait d'Aubervilliers d'adhérer à cette association, afin de participer notamment à la définition détaillée des fonctionnalités attendues du dispositif commun, en vue de son acquisition.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE les statuts de l'association, tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération.

APPROUVE l'adhésion de la commune à l'association de préfiguration relative à la mise en place d'un dispositif commun pour les marchés publics d'Ile-de-France.

DESIGNE Jean François Monino, en qualité de représentant titulaire de la communauté d'agglomération à l'assemblée générale de l'Association, et Gérard Del Monte, en qualité de représentant suppléant.

AUTORISE le maire d'Aubervilliers à signer les actes et documents nécessaires à cette adhésion et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Pour le Maire

L'adjoint délégué